

Exploitants agricoles ou Chefs d'entreprise agricole

Vous avez été chef d'exploitation ou associé d'exploitation ,membre de la famille ou aide familial sous réserve que l'exploitation ou l'entreprise agricole ait une importance au moins égale au seuil d'assujettissement.

Votre couverture vieillesse obligatoire est assurée par le régime de base des exploitants de la Mutualité sociale agricole (MSA).

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
CAISSE CENTRALE

Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 BAGNOLET CEDEX

Tél : 01 41 63 77 77 - Fax : 01 41 63 72 66

www.msa.fr

Artisans

Vous êtes ou avez été chef d'entreprise artisanale, c'est-à-dire immatriculée au répertoire des métiers tenu par la Chambre des métiers.

La couverture vieillesse obligatoire des artisans est assurée au régime de base des AVA et au régime complémentaire de la Caisse nationale de compensation d'assurances vieillesse des artisans (CANCAVA).

Caisse nationale de compensation d'assurances vieillesse des artisans

28, boulevard de Grenelle
75737 Paris Cedex 15

Tél : 01 44 37 51 00
Fax : 01 44 37 51 00
Minitel : 3614 AVA

www.cancava.fr

Professions libérales

Accompagnateur de groupes

Les accompagnateurs de groupes relèvent de la Caisse de retraite de l'enseignement des arts appliqués du sport et du tourisme (CREA).

Caisse de retraite de l'enseignement, des arts appliqués, du sport et du tourisme

21, rue de Berri
75 403 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 95 68 30

Fax : 01 44 95 68 09

Professions libérales

Agents généraux d'assurance

Les agents généraux d'assurance relèvent de la Caisse d'allocation vieillesse des agents généraux et des mandataires non salariés de l'assurance et de la capitalisation (CAVAMAC).

Caisse d'allocation vieillesse des agents généraux et des mandataires non salariés de l'assurance et de la capitalisation

104, rue Jouffroy d'Abbans
75 847 Paris Cedex 17

Tél : 01 44 01 18 00

Fax : 01 44 01 18 18

Professions libérales

Architectes

Les Architectes, ingénieurs, techniciens, géomètres, experts, conseils, professions assimilés

relèvent de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV).

Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse

21, rue de Berri
75 403 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 95 68 20

Fax : 01 53 75 20 41

Professions libérales

Activité artistique (hors création d'oeuvre originale)

Les Professeurs de musique, les personnes exerçant leur activité dans le domaine des arts graphiques activité d'enseignement de toute discipline non salariée...relèvent de la Caisse de retraite de l'enseignement des arts appliqués du sport et du tourisme (CREA).

Caisse de retraite de l'enseignement, des arts appliqués, du sport et du tourisme

21, rue de Berri
75 403 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 95 68 30

Fax : 01 44 95 68 09

Professions libérales

Avocats

Les avocats relèvent de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Caisse nationale des barreaux français

1, boulevard de Sébastopol
75 038 Paris Cedex 01

Tél : 01 44 95 68 20

Fax : 01 53 45 20 41

Professions libérales

Chirurgiens dentistes

Les chirurgiens dentistes relèvent de la Caisse autonome de retraite des chirurgiens dentistes (CARCD).

Caisse autonome de retraite des chirurgiens dentistes

50, avenue Hoche
75 381 Paris Cedex 08

Tél : 01 40 55 42 42

Fax : 01 42 67 43 70

Professions libérales

Commissaires aux comptes et Comptables agréés

Les Commissaires aux comptes et Comptables agréés relèvent de la Caisse d'allocation vieillesse des experts-comptables des comptables agréés et des commissaires aux comptes (CAVEC).

Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes

21, rue de Berri
75 403 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 95 68 10

Fax : 01 44 95 68 44

Professions libérales

Conférencier, animateur, speaker

Les Conférenciers, animateurs, speakers relèvent de la Caisse de retraite de l'enseignement des arts appliqués du sport et du tourisme (CREA).

Caisse de retraite de l'enseignement, des arts appliqués, du sport et du tourisme

21, rue de Berri
75 403 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 95 68 30

Fax : 01 44 95 68 09

Professions libérales

Experts agricoles et fonciers

Les experts agricoles et fonciers relèvent de la Caisse autonome de retraite des géomètres-experts experts-agricoles et fonciers (CARGE).

Experts comptables

Les expert comptables relèvent de la Caisse d'allocation vieillesse des experts-comptables, des comptables agréés et des commissaires aux comptes (CAVEC).

Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes

21, rue de Berri
75 403 Paris Cedex 08

Tél : 01 44 95 68 10

Fax : 01 44 95 68 44

Commerçants et industriels

Votre activité professionnelle comporte soit une inscription au registre du commerce et des sociétés, soit un assujettissement à la taxe professionnelle en tant que commerçant.

La couverture vieillesse obligatoire est assurée par le régime de base de l'ORGANIC (certaines professions ont été rattachées par décret au régime des commerçants et industriels par exemple : les bouchers boulangers pâtisseries restaurateurs agents commerciaux ...).

Caisse de compensation de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce

9, rue Jardin
75810 Paris cedex 17

Tél : 01 40 53 43 00

www.organic.fr